ARRETE DU MAIRE N°SG/169/2025

OBJET : Etude géotechnique sis chemin du Pas du Gros à Cestas.

Le Maire de la Commune de Cestas,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2212-1, L 2212-1 et L 2122-28 et R610-5 du code pénal ;
VU le code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 113-1 et les suivants ;
VU le Code de la Route, et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1, R. 417-10 et R. 417-12 ;
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription ;
VU la demande de la Société GEOFONDATION – TSA 70011 Chez SOGELINK – 69134 DARDILLY Cedex à l'effet de procéder à une étude géotechnique sis chemin du Pas du Gros à Cestas ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de compléter les dispositions prises conformément au Code de la Route sur certaines voies ouvertes à la circulation publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Sis chemin du Pas du Gros sur les voies de circulation ci-dessous listées, le stationnement sera interdit au droit des chantiers :

Du 2 juin 2025 au 3 juin 2025

ARTICLE 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée par l'arrêté du 5 novembre 1992. L'entreprise chargée des travaux devra installer et maintenir la signalisation en bon état pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 3 : En cas de non-respect de ces prescriptions, la SARL FEREOL sis 39/41 rue Yvon Monsecal 33140 VILLENAVE D'ORNON (05.56.36.42.60) sera mandatée par les services de Police Municipale ou de Gendarmerie pour procéder à la mise en fourrière.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- M. le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Cestas
- M. le Chef de la Police Municipale de Cestas
- M. le Chef du Centre de Secours de Cestas
- M. le Responsable du Service des Transports
- M. le Responsable de la société GEOFONDATION

CESTAS, le 28 mai 2025
Le Maire
Pierre DUCOUT
Pour le Maire empêché, l'Adjoint délégué
à l'Urbanisme et aux Travaux
Arrêté n° SG/159/2020 du 3/06/2020

Henri CELAN

MAIRIE DE CESTAS (GIRONDE)